

[Le Grand Genève](#)

La métropole qui borde les rives du lac Léman, de part et d'autre de la frontière, a été baptisée « Grand Genève » par référendum en novembre 2016. Elle regroupe près d'un million de citoyens helvétiques et français, s'étend sur un territoire de 2.000 km² et compte 212 communes réparties entre les cantons suisses de Genève et de Vaud, et une partie des départements français de la Haute-Savoie (le nord) et de l'Ain (l'est). Malgré l'opposition d'une extrême droite helvétique très hostile aux frontaliers, des outils de gouvernance existent déjà, essentiellement voués au développement des transports en commun. L'enjeu est de taille : les axes routiers vers Genève sont saturés en permanence et les risques de pollution de plus en plus préoccupants.

Vincent Dozol

« De toutes les villes du monde, de toutes les patries intimes qu'un homme cherche à mériter au cours de ses voyages, Genève me semble la plus propice au bonheur. » Se pourrait-il que cette phrase de Jorge Luis Borges ait été prise au sérieux ? Une phrase à méditer en tout cas lorsque l'on se trouve bloqué dans sa voiture à 7 heures du matin, dans les embouteillages quotidiens d'un petit poste-frontière, en route vers son bureau genevois ! De fait, le petit canton suisse enclavé entre deux départements français attire toujours de plus en plus de travailleurs à la recherche d'un emploi qualifié, avec la garantie d'un haut salaire, dans l'une des régions les plus dynamiques d'Europe.

Ce territoire entre lac et montagnes fut un département français, celui du Léman, de 1798 à 1813, dont Genève était le chef-lieu. Puis au XIXe siècle, la cité de Calvin a bénéficié d'une grande zone de libre-échange du massif du Mont-Blanc à celui du Jura (Genevois, Chablais, Faucigny). Voulu par Napoléon III après l'annexion de la Savoie, ce système a perduré jusqu'à la Grande Guerre. Aujourd'hui encore, des zones franches issues du traité de Paris de 1815 continuent d'exister autour du canton de Genève et de Saint-Gingolph (Valais). Elles permettent par exemple à des produits alimentaires de Haute- Savoie et du pays de Gex de bénéficier de l'appellation « origine suisse ». La frontière est essentiellement une séparation administrative, le bassin de vie genevois fonctionnant sur l'échange international. Le premier comité régional franco- genevois est établi en 1973...

Retrouvez la suite de l'article dans le dernier numéro du Magazine Grand Paris, disponible en

kiosque ou par [abonnement](#)